

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le deux juillet à 20 heures 30, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Etaient présents : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry - BARTHELAIX Annick - DAVIERE Vincent - VIDECOQ Agnès - GUIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique - GANÉ Séverine

Excusée : MOLINE Cécile qui donne pouvoir à RABINEAU Marie-Dominique

Absent : /

Date de convocation : 25 juin 2024

Date d'affichage : 25 juin 2024

Secrétaire de séance : DAVIÈRE Vincent

Ordre du jour :

- **Demande de subvention au Conseil Régional TO3 travaux de l'église**
- **Demande de subvention au Conseil Départemental TO3 travaux de l'église**
- **Demande de subvention par MFR**
- **Devis Colas**
- **Point feu d'artifice**
- **Convention mise à disposition d'un local pour la pause des agents de collecte du Pays Sabolien**
- **Contrat d'un don d'une sculpture**
- **Eclairage public pour les mois d'été**
- **Point numérotation des lieudits**
- **Compte rendu de l'audience du 04/06/2024 concernant la maison Coignard**
- **Présentation du bilan énergétique 2023 établi par les services du Pays Vallée de la Sarthe**
- **Restauration des murets par l'association du patrimoine**
- **Commission aménagement espaces publics**
- **Concert organisé par La Fondation du Patrimoine le 10 novembre 2024 avec des participants de l'ensemble musical départemental**
- **Repas des aînés le 11 novembre 2024**
- **Point commissions communales et intercommunales par les différents délégués**
- **Affaires diverses**

PROCES-VERBAL DU 14 MAI 2024 : Pas d'observations.

N° 02072024-01

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LA TRANCHE
OPTIONNELLE 3 DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet communal de restauration de notre église, un marché public a été passé pour l'ensemble des travaux (une tranche ferme et trois tranches optionnelles).

Monsieur Le Maire expose que la tranche ferme et la TO1 sont terminées et que la TO2 est en phase d'achèvement. Il informe le Conseil Municipal qu'il convient également de demander les subventions

pour la Tranche Optionnelle 3 estimée à 422 137.04 € HT. A cela s'ajoutent les honoraires ARCHITRAV, à savoir 14 000.00 € HT ainsi que les frais de mission SPS d'un montant de 5 680.00€ HT. Ces travaux seront prévus sur le budget 2024.

M. le Maire propose de solliciter une aide financière de 20% auprès du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide financière de 20 % auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du programme régional de conservation des Monuments Historiques :

- pour la TO3, la maîtrise d'œuvre d'un montant de 14 000 € HT
- pour la TO3 de travaux estimée à 422 137.04 € HT de travaux nécessaires à la préservation, la restauration et à l'achèvement du dégagement de l'ensemble des peintures décoratives médiévales des parements intérieurs, ainsi qu'à leur mise en valeur, pour l'église d'Asnières.
- pour la mission SPS au cours de ces travaux pour un montant de 5 680,00 € HT.

N° 02072024-02

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA TRANCHE OPTIONNELLE 3 DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet communal de restauration de notre église, un marché public a été passé pour l'ensemble des travaux (une tranche ferme et trois tranches optionnelles).

Monsieur Le Maire expose que la tranche ferme et la TO1 sont terminées et que la TO2 est en phase d'achèvement. Il informe le Conseil Municipal qu'il convient également de demander les subventions pour la Tranche Optionnelle 3 estimée à 422 137.04 € HT. A cela s'ajoutent les honoraires ARCHITRAV, à savoir 14 000.00 € HT ainsi que les frais de mission SPS d'un montant de 5 680.00€ HT. Ces travaux seront prévus sur le budget 2024.

M. le Maire propose de solliciter une aide financière de 15% auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide financière de 15 % auprès du Conseil Départemental de la Sarthe dans le cadre du programme régional de conservation des Monuments Historiques :

- pour la TO3, la maîtrise d'œuvre d'un montant de 14 000 € HT
- pour la TO3 de travaux estimée à 422 137.04 € HT de travaux nécessaires à la préservation, la restauration et à l'achèvement du dégagement de l'ensemble des peintures décoratives médiévales des parements intérieurs, ainsi qu'à leur mise en valeur, pour l'église d'Asnières.
- pour la mission SPS au cours de ces travaux pour un montant de 5 680,00 € HT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la TO3 débutera en septembre. On pourrait envisager la fin des travaux pour la fin de l'année 2025. Suite aux dernières visites organisées par l'association du patrimoine, les élus ont été séduits par le travail des fresquistes, beaucoup plus de lumière, des couleurs qui mettent en valeur les fresques. Mme Videcoq déplore le manque de communication sur ces journées (pas de publicité dans les journaux ni dans les boîtes aux lettres).

N° 02072024-03

DEMANDE DE SUBVENTION MFR :

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Bernay en Champagne concernant une demande de subvention d'un montant de 50€ pour la scolarité d'un jeune Asniérois scolarisé dans leur établissement en classe de 4ème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la subvention d'un montant de 50.00€.

N° 02072024-04
DEVIS COLAS :

M. le Maire présente au Conseil Municipal, le devis de la société COLAS concernant les travaux d'enrobé à l'entrée du parking route de Sablé d'un montant de 4 062.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **accepte le devis proposé par la société COLAS d'un montant à 4 062,00€.**
- **autorise Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer la convention et le devis.**

- **Point feu d'artifice :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal, sur proposition de l'artificier, le changement du lieu d'installation du feu d'artifice à la Marbrerie. Il annonce également que le SDIS nous a informé par courrier que les pompiers ne seront plus présents lors des tirs de feu d'artifice. Pour assurer la sécurité, une citerne à eau sera installée avec des extincteurs. Les élus échangent sur le stationnement des véhicules et la sécurisation des lieux.

Pour rappel, vu la prestation décevante de la société Plein Ciel concernant le feu d'artifice 2023, un nouveau prestataire a été choisi cette année.

- **Convention mise à disposition d'un local pour la pause des agents de collecte du Pays Sabolien :**

M. le Maire donne lecture de la convention entre la communauté de communes du Pays Sabolien et la commune pour mise à disposition de l'ancienne cantine aux agents de collecte. Une boîte à clés sera installée à l'extérieur. Mme Gané conseille de déclarer à notre assureur, l'installation d'une boîte à clés.

- **Contrat d'un don d'une sculpture :**

M. le Maire informe que la sculpture du loup a été installée le 29 juin dernier, près du manoir de la Cour. Il sera aménagé un plessage autour de la sculpture pour sécuriser le lieu. Un contrat a été établi pour le don cette sculpture. Le Conseil Municipal valide le contrat de don de la sculpture du loup à signer par les 2 parties.

- **Eclairage public pour les mois d'été :**

M. le Maire signale que l'éclairage public, à la demande d'administrés qui souhaitent profiter des soirées estivales, a été repoussé d'une heure soit 23h15 pour les mois d'été. Mme Barthelaix demande de garder cet horaire pour l'année entière. Après différents échanges, le Conseil Municipal ne le souhaite pas.

- **Point numérotation des lieudits :**

La numérotation des lieudits est terminée. M. Davière demande que les plaques de numéro soient à la charge de la commune dans un souci d'équité avec les autres habitants du village. Le Conseil Municipal valide cette demande. Un courrier accompagné du certificat de numérotage et de la plaque seront remis à tous les administrés concernés.

- **Compte rendu de l'audience du 04/06/2024 concernant la maison Coignard :**

M. le Maire donne lecture du compte rendu de l'audience du 04 juin dernier qui valide nos points de vue sur la cour. Des éclaircissements sur un point sont demandés à l'avocate.

- **Présentation du bilan énergétique 2023 établi par les services du Pays Vallée de la Sarthe :**

M. le Maire présente la synthèse du bilan énergétique réalisé par les services du Pays Vallée de la Sarthe sur les bâtiments communaux et l'éclairage public. La consommation énergétique de la mairie est en baisse grâce à la chaudière pellets et le changement des menuiseries. Axes d'amélioration : la VMC et remplacement de l'éclairage par des Led. Concernant la salle de la Marbrerie, la consommation est en hausse qui s'explique par l'augmentation des locations. Axes d'amélioration de la marbrerie : Remplacement de l'éclairage par des Led. Un chiffrage pour l'installation de panneaux solaires à la Marbrerie et à l'ancienne école va être demandé auprès des services du Pays Vallée de la Sarthe. Il sera ensuite proposé au service instructeur de l'urbanisme de la communauté de communes ainsi qu'aux Bâtiments de France.

- **Restauration des murets par l'association du patrimoine :**

L'association du Patrimoine a lancé en mai dernier la restauration des murets au Manoir de la Cour. Elle se poursuivra sur l'année 2024. Une convention entre l'association et la commune a été signée. Les matériaux utilisés sont à la charge de la commune.

- **Commission aménagement espaces publics :**

Afin d'aménager la place de l'église, le parking de Longlebrun et les ruelles du cœur piétonnier, une commission va être mise en place. Elle se réunira le 19 septembre à 20h00 pour travailler en priorité sur l'agencement de la place de l'église et la jonction entre la place et la rue. Dans un second temps, la commission étudiera l'aménagement du parking de Longlebrun et la réfection des rues des Tisserands et 14 Nivôse.

- **Concert organisé par La Fondation du Patrimoine le 10 novembre 2024 :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que La Fondation du Patrimoine organise un concert le 10 novembre 2024 à la salle de la Marbrerie avec des participants de l'ensemble musical départemental.

- **Repas des aînés le 11 novembre 2024 :**

Le repas des aînés aura lieu le lundi 11 novembre à la salle de la Marbrerie. Il sera préparé par le Saint Philibert. Les menus seront à choisir à la rentrée.

- **Point commissions communales et intercommunales par les différents délégués :**

Mme Rabineau fera un point sur le passage du jury du fleurissement communal lors d'un prochain conseil.

AFFAIRES DIVERSES

• **Mise à disposition de la Marbrerie :**

M. le Maire fait part de la demande de l'association des passantes. Elle souhaite disposer gracieusement de la salle de la Marbrerie les jeudis soir du 09 janvier au 06 février 2025 pour les répétitions. En retour, les passantes offriront une prestation. Le Conseil Municipal valide cette demande.

- **Réfection des façades salle de la Marbrerie :**

La société Protecfa prévoit le démarrage des travaux (réfection des façades : fissures - garantie décennale) de la salle de la Marbrerie à partir du 07 octobre 2024 selon la météo ; usage normal de la salle pendant cette période.

- **Entrée mairie :**

M. le Maire présente un pavage proposé par Atouts Carreaux pour la réalisation de l'entrée de la mairie. Les élus trouvent le pavage trop foncé. M. le Maire va demander de nouveaux pavages plus clairs et carrés.

- **Commission Petites Cités de Caractère :**

Suite à la commission de contrôle du 3 mai dernier, la commune a reçu un avis favorable pour le maintien du village aux Petites Cités de Caractère. Quelques points à améliorer avec notamment les jardinières sur le pont et au manoir. La signalétique touristique est à mettre à jour avec le plan cavalier. Il est souhaité la mise en place d'un accueil vélos et d'une borne électrique.

- **Comice agricole :**

Le comice agricole d'Auvers le Hamon aura lieu le samedi 13 juillet prochain. Le comice cantonal se déroulera à Vion les 03 et 04 août.

- **Villes et villages d'accueil des véhicules d'époque :**

Nous avons reçu une réponse favorable pour intégrer le dispositif les villes et villages d'accueil des véhicules d'époque. Une convention sera signée avec la fédération française des véhicules d'époque. La remise des panneaux se fera à la rentrée, en septembre ou octobre.

- **Ecole et Sivos :**

Prévisionnel pour la rentrée 2024-2025 : 75 élèves sur les écoles de Fontenay et Poillé sur Vègre

Le prochain conseil municipal aura lieu le **Mardi 24 septembre à 20 heures 30**

La séance est close à 22 heures 40.

Monsieur Le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.